



Une démographie peu dynamique, où la croissance se resserre autour des plus grandes agglomérations

Entre 2011 et 2016, le nombre d'habitants a peu progressé dans le Grand Est (+ 0,1 %). Seules 59 intercommunalités sur 149 ont gagné des habitants, situées majoritairement le long du Rhin, à proximité du Luxembourg ou encore autour de Metz, Troyes et Reims. Les EPCI situés de la pointe des Ardennes au sud de la Haute-Marne et dans les Vosges connaissent en revanche une forte déprise démographique. Par rapport aux cinq années précédentes (2006-2011), le phénomène de périurbanisation a tendance à se resserrer, voire à s'inverser. En effet, la croissance de la population se concentre désormais principalement dans quelques grands EPCI (Eurométropole de Strasbourg, CU du Grand Reims), ou dans des communautés de communes situées à moins de 30 minutes des grandes villes. Cette situation contraste avec les années 2006-2011, période au cours de laquelle la croissance démographique avait surtout irrigué les zones situées en périphérie proche ou lointaine (jusqu'à 1 h de trajet) des cinq EPCI les plus peuplés de la région.

Thomas Ducharne, Sophie Villaume, Insee

Au 1^{er} janvier 2016, le Grand Est compte 5 555 186 habitants. La population régionale augmente en moyenne de 0,1 % par an entre 2011 et 2016, soit légèrement moins qu'au cours des cinq années précédentes (+ 0,2 %). Les naissances restent supérieures aux décès, mais le solde naturel se dégrade par rapport à la période 2006-2011. Dans ce contexte, l'excédent naturel ne compense que faiblement le manque d'attractivité résidentielle dont souffre la région. Dans l'ensemble de la France, la démographie ralentit également, tout en demeurant encore nettement plus dynamique que celle de la région : la population française augmente de 0,4 % par an entre 2011 et 2016.

Seuls quatre EPCI sur dix ont gagné des habitants entre 2011 et 2016

Dans la région, entre 2011 et 2016, seuls 59 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur 149 ont gagné des habitants, soit quatre EPCI sur

dix, contre sept sur dix au cours des cinq années précédentes (*figure 1*). La grande majorité de ces intercommunalités se situe dans les environs de Reims et de Troyes, le long du sillon lorrain ou bien encore au sein de la plaine d'Alsace. Ces territoires bénéficient de la proximité du bassin parisien ou de celle du Luxembourg, ou encore de la présence d'un tissu urbain relativement dense. Dans la quasi-totalité d'entre eux, la population progressait déjà lors de la période antérieure. Ces 59 EPCI bénéficient quasiment tous d'un solde naturel positif, mais seuls 33 conjuguent des naissances supérieures aux décès et des arrivées plus nombreuses que les départs (*figure 2*).

Au contraire, de la pointe des Ardennes au sud de la Haute-Marne, la dynamique démographique est quasi invariablement orientée à la baisse. Avec le massif vosgien, cet espace regroupe l'essentiel des 90 intercommunalités où la population baisse entre 2011 et 2016.

Ces dernières souffrent en premier lieu

d'un manque d'attractivité résidentielle : seules quatre d'entre elles ont gagné des habitants au jeu des migrations. Pour autant, un peu plus de la moitié (46) subissent à la fois déficit naturel et migrations défavorables. Outre leur manque d'attractivité, ces EPCI souvent éloignés des grandes métropoles sont confrontés à un fort vieillissement de leur population, facteur de dégradation de leur solde naturel.

Une croissance démographique portée par les intercommunalités les plus peuplées...

Depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, les communautés de communes (CC), les communautés d'agglomération (CA), les communautés urbaines (CU) et les métropoles constituent les quatre types d'EPCI à fiscalité propre que reconnaît le législateur. Dotées d'un éventail de compétences

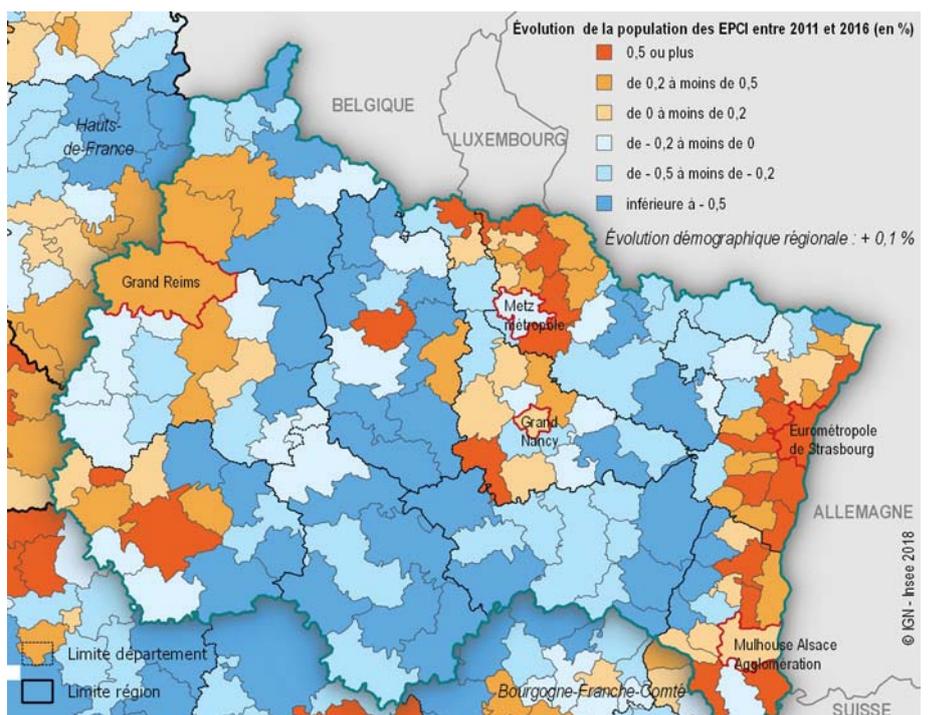
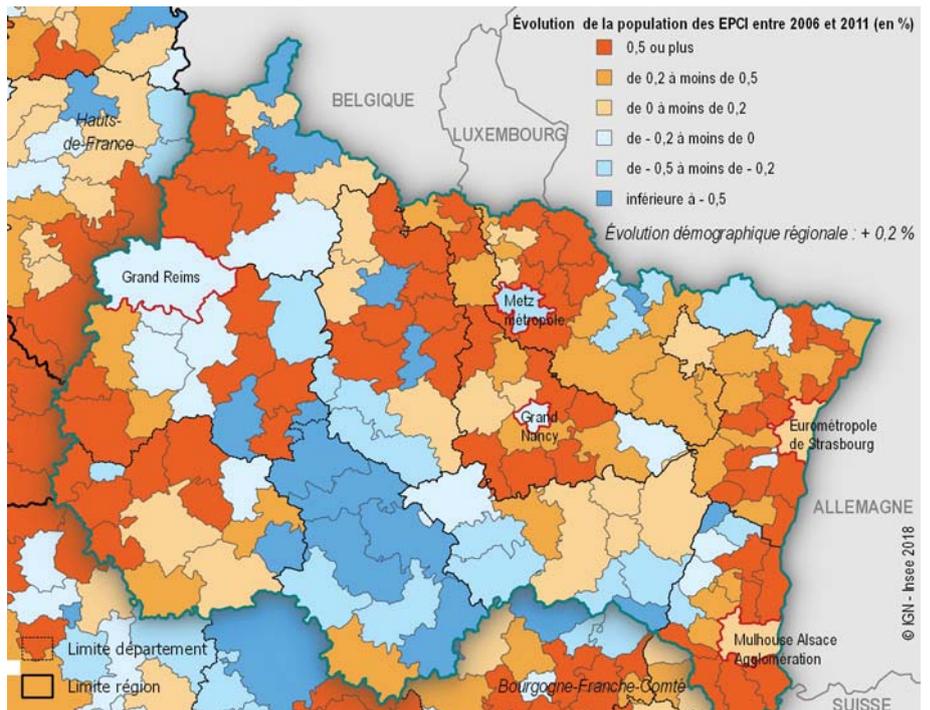
plus ou moins étendu, ces dernières doivent en grande partie leur statut à la taille de leur population. Ainsi, les CC correspondent-elles le plus souvent à des intercommunalités de petite taille, dans des espaces ruraux ou semi-ruraux, les CA à des agglomérations de taille moyenne, les CU à des pôles de taille plus importante et les métropoles aux espaces les plus densément peuplés. Dans le Grand Est, les cinq intercommunalités les plus peuplées, regroupant plus de 200 000 habitants, sont toutefois d'une nature différente : si l'Eurométropole de Strasbourg, la Métropole du Grand Nancy et Metz Métropole constituent bien toutes des métropoles au sens de la loi, l'EPCI du Grand Reims et Mulhouse Alsace Agglomération possèdent en revanche respectivement le statut de CU et de CA.

La population s'accroît globalement dans ces grandes intercommunalités (+ 0,3 % par an), mais stagne dans les CA et recule même légèrement dans les CC (- 0,1 % par an) (figure 3). C'est ainsi dans les EPCI les plus peuplés que les évolutions démographiques sont les plus favorables, le solde migratoire y étant moins déficitaire que lors des cinq années précédentes. Au niveau national, les différences entre types d'intercommunalités sont nettement moins accentuées : si les métropoles sont bien celles dont la population progresse le plus, l'écart de croissance avec les autres types d'EPCI est moins marqué.

Dans le Grand Est comme dans l'ensemble de la France, ces tendances se sont inversées, signalant un phénomène de réurbanisation. En effet, entre 2011 et 2016, la hausse de la population dans les plus grands EPCI rompt avec la stagnation démographique observée lors de la période 2006-2011. À l'échelle de la France, les gains de population qu'ont connus métropoles et CU entre 2011 et 2016 font également suite à cinq années de croissance plus modérée. À l'inverse, les CC du Grand Est ont globalement perdu 7 000 habitants entre 2011 et 2016, alors qu'elles en avaient gagné plus de 46 000 au cours des cinq années précédentes. En France métropolitaine, ces intercommunalités continuent certes à gagner des habitants, mais à un rythme deux fois moindre que lors de la période précédente (hausse annuelle de + 0,4 % contre + 0,8 % entre 2006 et 2011). Les CA connaissent quant à elles une dynamique démographique assez proche de celle qui était la leur entre 2006 et 2011 : dans la région, la croissance de population de ces EPCI ralentit très légèrement, tandis qu'elle demeure stable au niveau national.

1 59 EPCI sur 149 gagnent des habitants entre 2011 et 2016, contre 103 entre 2006 et 2011

Taux d'évolution annuel moyen de la population par EPCI, entre 2006 et 2011 et entre 2011 et 2016 (en %)



Champ : EPCI dont la commune principale est située dans le Grand Est, géographie au 01/01/2018.
Source : Insee, recensements de la population 2006, 2011 et 2016.

... notamment celles de Strasbourg et de Reims

Dans le détail, la croissance démographique constatée globalement dans les plus grandes intercommunalités régionales ne concerne en réalité pas la totalité d'entre elles : si la population croît de manière nette au sein de l'Eurométropole de Strasbourg et de la CU du Grand Reims (respectivement + 0,6 et + 0,4 % d'augmentation annuelle), elle

progresses en revanche plus faiblement dans la CA Mulhouse Alsace Agglomération (+ 0,2 %), stagne dans la métropole du Grand Nancy, et recule même légèrement à Metz métropole (- 0,1 %) (figure 4). Rapportée à l'échelle du Grand Est, la progression de population dans l'Eurométropole de Strasbourg apparaît comme particulièrement élevée : avec 15 000 habitants supplémentaires en l'espace de cinq ans, cet EPCI a gagné presque autant

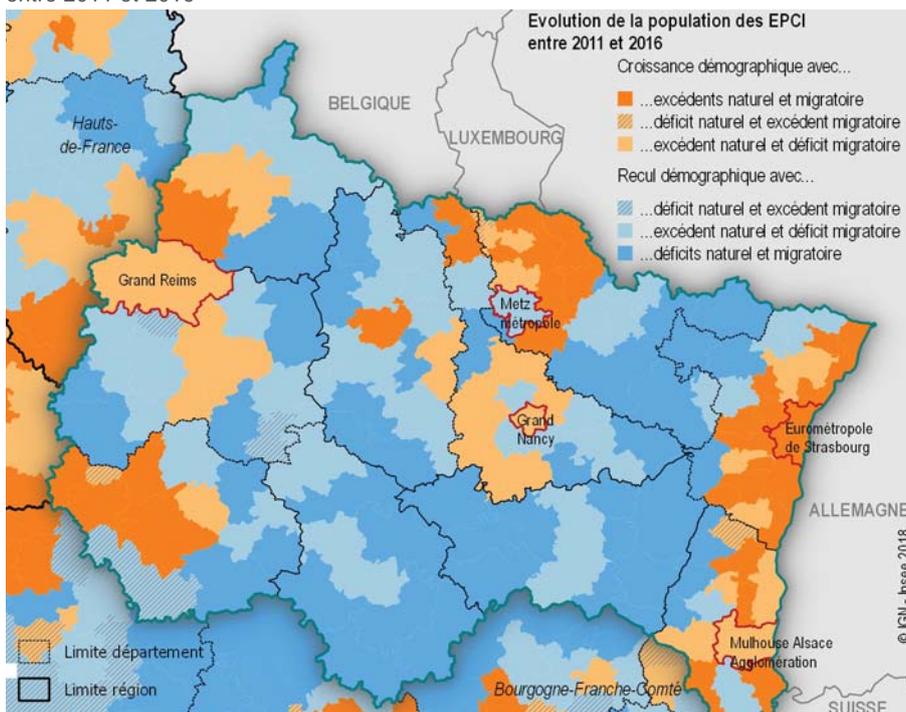
d'habitants que la région toute entière. À l'inverse, la métropole de Metz a perdu près de 1 000 habitants sur la même période.

Ces disparités importantes résultent essentiellement de dynamiques migratoires différentes : alors que toutes ces grandes intercommunalités ont comptabilisé davantage de naissances que de décès en raison de la jeunesse relative de leur population, seule l'Eurométropole de Strasbourg est parvenue à compenser les départs de ses résidents par l'arrivée de nouveaux habitants. Si le solde migratoire n'est que très légèrement déficitaire dans la CU du Grand Reims, ce dernier est en revanche nettement plus dégradé au sein de la CA de Mulhouse et de la métropole du Grand Nancy. Ce manque d'attractivité est encore plus patent pour la métropole de Metz, dont le bilan migratoire est particulièrement déficitaire.

Malgré ces différences, toutes ces intercommunalités enregistrent une amélioration de leur dynamique démographique par rapport aux années 2006-2011, à l'exception de la CA Mulhouse Alsace Agglomération, où le nombre d'habitants continue de progresser au même rythme. Les gains de croissance sont les plus forts pour l'Eurométropole et la CU du Grand Reims, qui bénéficient d'une nette progression de leur solde migratoire. Dans les métropoles de Nancy et de Metz, le déficit migratoire se réduit et permet à ces intercommunalités de limiter l'érosion démographique observée lors de la période précédente.

2 Seuls 33 EPCI conjuguent excédents naturel et migratoire

Évolution de la population due aux soldes naturel et migratoire apparent dans les EPCI entre 2011 et 2016



Champ : EPCI dont la commune principale est située dans le Grand Est, géographie au 01/01/2018.
Source : Insee, recensements de la population 2011 et 2016, État civil.

Le phénomène de périurbanisation se resserre autour des grandes intercommunalités

Dans les CC, l'évolution du nombre d'habitants dépend en partie de la distance qui les sépare de l'EPCI de plus de 200 000 habitants le plus proche. En moyenne, plus le temps d'accès en voiture au centre d'un grand EPCI est important, plus l'évolution démographique est dégradée (figure 3).

Cette tendance se vérifie également au niveau national.

Ainsi, entre 2011 et 2016, les CC régionales situées à moins de 45 minutes d'un EPCI de plus de 200 000 habitants ont globalement vu leur population s'accroître, contrairement à celles situées au-delà. Avec une population en hausse de 0,3 % chaque année, celles localisées dans un rayon inférieur à 30 minutes ont même connu une croissance comparable à celle des plus

3 Croissance démographique dans les grands EPCI et à leur proximité

Évolution de la population par type d'EPCI (en %)

	Nombre d'EPCI	Part de la population en 2016 (en %)	Taux d'évolution annuel moyen de la population (en %)		Taux d'évolution annuel moyen de la population dû au solde naturel (en %)		Taux d'évolution annuel moyen de la population dû au solde migratoire apparent (en %)	
			2011-2016	2006-2011	2011-2016	2006-2011	2011-2016	2006-2011
5 EPCI de plus de 200 000 habitants*	5	27,7	0,3	0,0	0,5	0,5	-0,2	-0,6
Communautés d'agglomération**	19	26,5	0,0	0,1	0,2	0,3	-0,2	-0,3
Communautés de communes, selon le temps d'accès à l'EPCI de plus de 200 000 habitants le plus proche :								
Ensemble	125	45,8	-0,1	0,4	0,1	0,2	-0,1	0,1
moins de 30 minutes	26	13,8	0,3	0,7	0,3	0,4	0,0	0,3
de 30 à moins de 45 minutes	33	13,6	0,1	0,5	0,2	0,3	-0,1	0,2
de 45 à moins de 60 minutes	22	6,6	-0,3	0,3	0,0	0,2	-0,3	0,2
de 60 à moins de 90 minutes	31	8,8	-0,4	0,0	-0,1	0,1	-0,3	-0,1
90 minutes ou plus	13	3,0	-0,5	-0,1	-0,2	0,0	-0,3	-0,1
Grand Est	149	100,0	0,1	0,2	0,2	0,3	-0,2	-0,2

*Eurométropole de Strasbourg, CU du Grand Reims, CA Mulhouse Alsace Agglomération, Métropole du Grand Nancy, Metz Métropole.

**hors CA Mulhouse Alsace Agglomération.

Note : les taux de variation sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des taux dus aux soldes naturel et migratoire peut être de fait légèrement différente du taux de variation de la population. Les évolutions positives sont en rouge, les évolutions négatives en bleu.

Champ : EPCI dont la commune principale est située dans le Grand Est, géographie au 01/01/2018.

Source : Insee, recensements de la population 2006, 2011 et 2016, État civil.

4 L'Eurométropole de Strasbourg et le Grand Reims gagnent des habitants

Évolutions démographiques dans les cinq EPCI les plus peuplés du Grand Est

EPCI	Population 2016	Variation annuelle moyenne du nombre d'habitants 2011-2016		Taux de croissance annuel moyen de la population 2011-2016 (en %)			Taux de croissance annuel moyen de la population 2006-2011 (en %)		
		Ensemble	Par km ²	Ensemble	dû au solde naturel	dû au solde migratoire	Ensemble	dû au solde naturel	dû au solde migratoire
Eurométropole de Strasbourg	491 409	+2 981	+9	0,6	0,6	0,0	0,1	0,6	-0,5
CU du Grand Reims	294 674	+1 140	+1	0,4	0,5	-0,1	0,0	0,5	-0,5
CA Mulhouse Alsace Agglomération	272 712	+519	+1	0,2	0,5	-0,3	0,2	0,6	-0,4
Métropole du Grand Nancy	256 610	+73	+1	0,0	0,4	-0,3	-0,2	0,4	-0,6
Metz Métropole	222 146	-194	-1	-0,1	0,4	-0,5	-0,4	0,4	-0,8

Note : les taux de variation sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des taux dus aux soldes naturel et migratoire peut être de fait légèrement différente du taux de variation de la population. Les évolutions positives sont en rouge, les évolutions négatives en bleu.

Champ : cinq EPCI les plus peuplés du Grand Est, géographie au 01/01/2018.

Source : Insee, recensements de la population 2006, 2011 et 2016, État civil.

grands EPCI grâce à une natalité encore dynamique et un équilibre entre départs et arrivées. À l'inverse, celles situées à plus d'une heure de route ont enregistré un fort recul de leur population en cumulant déficit naturel et migratoire. En l'espace de cinq ans, ces CC ont ainsi perdu 14 000 habitants.

Par rapport aux cinq années précédentes, et comme dans les autres types d'EPCI, le solde naturel s'est légèrement dégradé dans l'ensemble des CC, quel que soit leur degré d'éloignement aux grands pôles. Cette détérioration est toutefois un peu plus nette dans les intercommunalités les plus isolées. En revanche, contrairement aux EPCI plus urbanisés, les CC ont également connu une dégradation de leur solde migratoire. Comme au niveau national, cette perte d'attractivité touche encore plus durement celles situées entre 30 minutes et une heure de trajet d'un grand EPCI.

Des EPCI en forte croissance démographique le long de la frontière luxembourgeoise

Si de grandes intercommunalités figurent en tête des EPCI qui gagnent le plus d'habitants (en nombre), telles que l'Eurométropole de Strasbourg, la CU du Grand Reims et les trois CA de Troyes, Colmar et Saint-Louis, particulièrement attractives pour la population, c'est toutefois dans des intercommunalités de taille beaucoup plus modeste que la croissance démographique a été la plus intense.

Avec respectivement + 1,2 % et + 1,1 % par an, les CC de l'Arc Mosellan et du Pays Haut Val d'Azette constituent les deux intercommunalités du Grand Est où la hausse de la population a été proportionnellement la plus forte (figure 5). Bien supérieurs à ceux des structures de taille comparable, ces taux de croissance s'expliquent essentiellement par la forte attractivité qu'exerce le Luxembourg voisin. De même, du fait de la proximité de la Suisse, l'augmentation de la population est

également très intense au sein de la CA de Saint-Louis. La CC du Sud Messin connaît aussi une très forte croissance démographique, sans doute grâce à ses fortes connexions avec Metz métropole.

Fort déclin démographique dans les Ardennes, la Haute-Marne et le massif des Vosges

À l'opposé, la CA Ardenne métropole est l'intercommunalité dont le nombre d'habitants a le plus régressé sur la même période : cette dernière a perdu plus de 1 000 habitants par an en raison de migrations particulièrement défavorables. Sans être aussi important, le recul démographique est également net dans les CA de Saint-Dié-des-Vosges, de Saint-Avold Synergie, de Forbach Porte de France et dans la CC des Hautes-Vosges. Situées au sein du massif des Vosges ou au nord de la Moselle, soit dans des espaces souvent en grande difficulté économique, toutes ces intercommunalités ont subi un important déficit migratoire.

5 Les EPCI aux plus forts taux de croissance de la population se situent le long des frontières suisse et luxembourgeoise

Les cinq EPCI qui gagnent le plus d'habitants entre 2011 et 2016				Les cinq EPCI qui perdent le plus d'habitants entre 2011 et 2016			
En nombre	EPCI	Variation annuelle du nombre d'habitants 2011-2016	Taux d'évolution annuel de la population (en %)	En nombre	EPCI	Variation annuelle du nombre d'habitants 2011-2016	Taux d'évolution annuel de la population (en %)
1	Eurométropole de Strasbourg	2 981	0,6	1	CA Ardenne Métropole	-1 164	-0,9
2	CU du Grand Reims	1 140	0,4	2	CA de Saint-Dié-des-Vosges	-640	-0,8
3	CA Troyes Champagne Métropole	1 122	0,7	3	CA Saint-Avold Synergie	-362	-0,7
4	CA Colmar Agglomération	814	0,7	4	CA de Forbach Porte de France	-340	-0,4
5	CA Saint-Louis Agglomération	753	1,0	5	CC des Hautes-Vosges	-274	-0,7
En taux	EPCI	Variation annuelle du nombre d'habitants 2011-2016	Taux d'évolution annuel de la population (en %)	En taux	EPCI	Variation annuelle du nombre d'habitants 2011-2016	Taux d'évolution annuel de la population (en %)
1	CC de l'Arc Mosellan	384	1,2	1	CC des Vosges Côté Sud Ouest	-121	-1,0
2	CC du Pays Haut Val d'Azette	301	1,1	2	CC Ardenne, Rives de Meuse	-264	-0,9
3	CA Saint-Louis Agglomération	753	1,0	3	CC du Bassin de Joinville en Champagne	-123	-0,9
4	CC du Sud Messin	148	0,9	4	CA Ardenne Métropole	-1 164	-0,9
5	CC de Cattenom et Environs	222	0,9	5	CC du Pays d'Étain	-72	-0,9

Champ : EPCI dont la commune principale est située dans le Grand Est, géographie au 01/01/2018.

Source : Insee, recensements de la population 2011 et 2016.

Les EPCI où la déprise démographique est la plus forte proportionnellement à leur taille partagent également ces caractéristiques. À l'instar des CC des Vosges Côté Sud Ouest et d'Ardenne, Rives de Meuse, ces EPCI font face à un fort exode de

population aggravé par un solde naturel également déficitaire. La plupart de ces structures sont localisées au sein ou à proximité de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges ou des Ardennes. Ces départements ont en commun d'être confrontés à un

déficit migratoire bien plus important qu'à l'échelle régionale. Conséquence d'une population vieillissante, cette situation est en outre aggravée dans le cas de la Haute-Marne et des Vosges par un solde naturel légèrement négatif. ■

Définitions

Métropole : le statut de métropole, créé par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, a été renforcé par les dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi Maptam), puis élargi par la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain. La réforme territoriale a donné aux métropoles des compétences accrues - comme aux régions - et des capacités de dialogue importantes avec les autres échelons de l'action publique, en particulier dans les domaines du logement et du développement économique.

Peuvent accéder au statut de métropole :

- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui forment, à la date de la création de la métropole, un ensemble de plus de 400 000 habitants ;
- les EPCI centres d'une zone d'emploi de plus de 400 000 habitants comprenant dans leur périmètre le chef-lieu de la région ;
- les EPCI de plus de 250 000 habitants ou comprenant dans leur périmètre, au 31 décembre 2015, le chef-lieu de région, centres d'une zone d'emploi de plus de 500 000 habitants.

Communauté urbaine (CU) : la communauté urbaine regroupe depuis la loi du 16 décembre 2010 plusieurs communes formant un ensemble de plus de 450 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave. À noter que la loi du 27 janvier 2014 abaisse ce seuil à 250 000 habitants. Forme de coopération plus intégrée que la communauté d'agglomération, la communauté urbaine dispose de compétences plus larges que celle-ci.

Communauté d'agglomération (CA) : créée par la loi du 12 juillet 1999 et modifiée par la loi du 16 décembre 2010, la communauté d'agglomération est un EPCI à fiscalité propre regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant

et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants (des dérogations existent pour ces deux seuils démographiques).

Communauté de communes (CC) : créée par la loi du 6 février 1992 et renforcée par la loi du 12 juillet 1999, la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes, associées au sein d'un espace de solidarité, autour d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, visait notamment à diminuer le nombre d'EPCI sur le territoire, en incitant à leur regroupement et en relevant leur seuil minimal de population à 15 000 habitants (sauf dérogation pour les territoires peu denses et pour les zones de montagne).

Le **solde naturel** (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire apparent** ou solde apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Temps d'accès : le distancier Metric de l'Insee fournit pour cette étude le temps d'accès en voiture en heures creuses entre la mairie de la commune la plus peuplée d'un EPCI et la mairie de la commune la plus peuplée de l'EPCI de plus de 200 000 habitants le plus proche.

Sources

Les résultats sont issus des recensements de la population de 2006, 2011 et 2016 et de l'État civil. Les limites territoriales des communes et des EPCI sont celles en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le questionnaire du recensement a changé en 2018 afin de mieux prendre en compte les situations de multi-résidence qui se développent. Ce nouveau questionnaire améliore l'observation des liens familiaux qui unissent les personnes habitant un même logement et simplifie le remplissage du questionnaire pour les personnes ayant plusieurs résidences, notamment les enfants de parents séparés. Ces modifications ont cependant un effet sur les réponses de certaines personnes enquêtées et donc un impact sur la mesure de

la population. Cet impact, à la baisse, corrige une surestimation du nombre de personnes en multi-résidence, dont certaines étaient comptabilisées jusqu'à présent à tort deux fois (une fois dans chacun de leurs logements).

La croissance de population mesurée par le recensement est ainsi affectée d'un très léger effet questionnaire que l'Insee estime à - 0,1 % entre 2011 et 2016. Cet effet n'affecte pas les analyses structurelles ou géographiques sur la population. Pour plus d'information, consulter la note technique « Recensement de la population : changement de questionnaire 2018 et introduction d'un ajustement national » sur www.insee.fr

Pour en savoir plus

- Vallès V., « Démographie des EPCI : la croissance se concentre dans et au plus près des métropoles », *Insee Première* n°1729, janvier 2019.
- Martini T., Nieto V., « La croissance de la population ralentit dans le Grand Est », *Insee Analyses Grand Est* n° 89, décembre 2018.
- Vallès V., « Entre 2011 et 2016, les grandes aires urbaines portent la croissance démographique française », *Insee Focus* n° 138, décembre 2018.
- Cacheux L., Debout N., Horodenciu L., Villaume S., « Évolutions démographiques entre 2010 et 2015 dans 12 grandes intercommunalités du Grand Est », *Insee Dossier Grand Est* n° 9, août 2018.
- Mironova E., Villaume S., « Le manque d'attractivité résidentielle freine la croissance démographique du Grand Est », *Insee analyses Grand Est* n° 66, décembre 2017.

